SKI QUÉBEC ALPIN

Règlements provinciaux de compétition
2025-2026

Notes de rédaction

Les « *Règlements provinciaux de compétition* » (RPC) remplace l'ancien chapitre 4. Cette nouvelle version adopte un format conforme à celui de la FIS et d'ACA. Cette harmonisation vise à alléger les documents et en faciliter l'utilisation.

Table des matières

La Fédération Internationale de Ski et de Snowboard (FIS) est l'organisme mondial qui régit les compétitions de ski alpin ainsi que d'autres sports de glisse.

Les compétitions de ski alpin se déroulent selon les *Règlements des concours internationaux du ski (RIS)* de la FIS et les modifications apportées annuellement aux documents portant sur les précisions et les règlements spécifiques qui régissent l'équipement de compétition, l'équipement de chronométrage de même que les normes (homologations) pour les infrastructures (piquets, fanions, parcours, etc.).

Alpine Canada Alpin (ACA) est l'organisme national qui régit et sanctionne les courses nationales qui ne sont pas sanctionnées par la FIS (c.-à-d. non-FIS) et dont le calendrier est sanctionné par ACA. Pour des raisons juridiques et pratiques, ACA a adopté certaines modifications et/ou ajouts pour soutenir les courses nationales qui ne sont pas sanctionnées par la FIS (c.-à-d. non-FIS). Les modifications approuvées par ACA sont documentées dans le document *Règlements nationaux de compétition d'ACA (RNC)*.

Au Québec, les compétitions de ski alpin se déroulent selon les RIS et les RNC en vigueur. Ski Québec Alpin (SQA) a adopté certaines modifications et/ou ajouts pour soutenir les courses provinciales qui ne sont pas sanctionnées par la FIS, ni par ACA. Les modifications et ajouts approuvées par SQA sont documentées dans le document *Règlements provinciaux de compétition de SQA* (RPC). Ces règlements s'appliquent à tous les niveaux de compétition : courses régionales, regroupements provinciaux, championnats provinciaux.

Il convient de noter que chaque région peut également adopter des règles régionales, à condition que ces règles ne soient pas soumises à des normes moins strictes en matière de sécurité ou d'équité pour les athlètes en particulier en ce qui concerne les équipements de compétition, les spécifications des parcours et les systèmes de chronométrage.

Dans le présent document, les règlements provinciaux accompagnés du suffixe « -SQA » peuvent clarifier, modifier ou renforcer le règlement correspondant de la FIS ou d'ACA, sans pour autant outrepasser les limites de ce règlement. Dans la mesure du possible, les numéros des règlements provinciaux correspondent aux numéros des RIS.

Note importante : La version en ligne du présent document, disponible sur le site Web de SQA prévaut sur toute version imprimée ou téléchargée.

Règlements généraux

1-SQA Calendrier

1.1-SQA SQA publie annuellement un calendrier des événements organisés sous sa gouverne, incluant les événements FIS disputés au Québec. Ce calendrier est disponible sur le site Web de SQA.

1.2-SQA Toute demande d'ajout d'événement de niveau provincial et plus doit être soumise à SQA pour approbation.

1.3-SQA Les calendriers régionaux doivent tenir compte du calendrier provincial.

1.4-SQA Une province canadienne autre que le Québec qui souhaite organiser une course en sol québécois peut le faire si les conditions suivantes sont respectées :

1. Aucun autre événement du même calibre n'est tenu dans la province à la même date
2. La coordination de l'événement doit se faire via les bureaux de SQA pour un événement organisé 7 jours avant ou 7 jours après une course organisé par SQA
3. L'événement doit être organisé par un club affilié à SQA et doit respecter les règlements de SQA. Une exception peut être accordée pour Camp Fortune.

2-SQA Code de conduite

Tous les participants à un événement, concurrents, entraîneurs, bénévoles et parents doivent :

- Respecter le code d'éthique de SQA
- Respecter les officiels et le comité organisateur
- Se conformer aux règlements de course
- Se conformer aux règlements de la station hôte et respecter ses clients

3-SQA Responsabilité des comités organisateurs (CO) pour des événements provinciaux et plus

3.1-SQA Au début de la saison, le CO reçoit une copie du cahier des charges de SQA et doit s'assurer d'en appliquer les règles et procédures lors de la tenue de l'événement

3.2-SQA Le CO doit superviser la préparation de l'événement et valider les inscriptions avec SQA. Il doit aussi veiller au bon déroulement de l'événement en collaboration avec le Jury et SQA.

3.3-SQA Le CO est responsable de produire les résultats, de maintenir les classements individuels et par équipe lorsque requis, et d'en assurer la transmission à SQA.

Règlements provinciaux de compétition

200 Règles communes à toutes les compétitions de ski

200.1-SQA Toutes les compétitions inscrites au calendrier provincial doivent se dérouler conformément aux règlements provinciaux applicables.

200.3-SQA **Participation**
Sont autorisés à participer aux compétitions les concurrents membres d'un club affilié et ayant complété leur adhésion dans la base de données de SQA. Pour les compétitions provinciales, les concurrents doivent être inscrits par la région ou le club de ski selon les quotas en vigueur.

200.3.1-SQA Aucun surclassement n'est permis lors des compétitions de niveau provincial.

200.6-SQA Toute sanction disciplinaire exécutoire prononcée et notifiée à un concurrent, un officiel ou un entraîneur doit être reconnue mutuellement par SQA et les régions.

204 Qualification des concurrents

204.1-SQA SQA, les régions ou les clubs ne doivent ni soutenir, ni reconnaître au sein de leur structure, ni délivrer de licence pour participation aux compétitions provinciales ou régionales à un concurrent :

204.1.1-SQA qui s'est conduit de manière inconvenable ou antisportive ou n'a pas respecté les règlements antidopage;

204.1.6-SQA qui ne respecte pas le code d'éthique de SQA;

204.1.7-SQA qui fait l'objet d'une suspension.

204.3-SQA La participation aux courses hors du Québec pour les concurrents des catégories U16 et plus jeunes doit être le résultat d'une sélection lors d'un événement provincial.

205 Devoirs et droits des concurrents

205.1-SQA Les concurrents ont l'obligation de se familiariser avec les règlements FIS, nationaux et provinciaux concernés et de se conformer aux

directives particulières du Jury. Ils doivent faire preuve d'un comportement exemplaire, tel qu'exigé par le code de conduite de SQA

206 Publicité et partenariat

206.1-SQA Seuls les commanditaires retenus par SQA ont le privilège d'exploiter le site de l'événement, de façon exclusive.

206.1.1-SQA Pour un commanditaire local ou régional qui n'entre pas en conflit avec les commanditaires de SQA, une demande de permission d'affichage doit être envoyée par courriel à communications@skiquebec.qc.ca

207 Cérémonies

207.1-SQA Le comité organisateur d'un événement provincial doit tenir une cérémonie à l'extérieur ou dans un endroit accessible aux mineurs dans les 15 minutes suivant la période des réclamations et/ou la fin du démantèlement du site de compétition.

207.1.2-SQA Présentation des vainqueurs / Équipements sur le podium

Pour toutes les courses des catégories U14 et plus jeunes ayant lieu au Québec, les vainqueurs ne peuvent monter sur un podium avec leur équipement de ski (skis et bâtons), tel que prescrit par la loi québécoise.

Note : Cette règle concernant l'interdiction de l'équipement sur le podium pour les U14 et moins est une obligation légale au Québec et doit être strictement respectée.

207.1.5-SQA Par souci d'éthique et d'esprit sportif, tous les entraîneurs et les participants sont invités à être présents lors des cérémonies, que ces derniers figurent ou non parmi les vainqueurs.

213 Programme (Avis de course)

Pour chaque événement inscrit au calendrier provincial, un programme (avis de course) doit être publié par l'organisateur et contenir les informations requises (voir exemple en annexe A) :

214 Publications (Avis de course)

214.1-SQA Le comité d'organisation doit transmettre l'avis de course rempli par courriel à sqa@skiquebec.qc.ca.

214.4-SQA L'avis de course doit être transmis à SQA 4 semaine avant le début de l'évènement.

215 Inscriptions

215.1-SQA Les inscriptions aux événements provinciaux doivent être acheminés selon les modalités inscrites dans l'avis de course (délai, méthode d'inscription). Les inscriptions tardives peuvent être acceptées dans la limite des places disponibles.

215.3-SQA Quotas

215.3.1-SQA Quotas provinciaux – la répartition des quotas par circuit et par région est effectuée proportionnellement aux adhésions (membership) de la saison précédente. Voir tableau en annexe B

215.3.2-SQA Quotas régionaux pour les événements provinciaux – chaque région a la responsabilité d'établir des critères, incluant une procédure de bris d'égalité et un modèle de sélection selon la catégorie de course pour la participation à un événement de niveau provincial. Si une région n'utilise pas entièrement ses quotas, ceux-ci sont redistribués selon l'adhésion (membership) de chacune des régions présentes. De ces quotas non distribués, dix pour cent (10%) sont attribués à la région hôte.

215.3.3-SQA Quotas nationaux – pour les courses de niveau ACA, référez-vous aux règlements nationaux de compétition (www.alpinecanada.org)

215.3.4-SQA Quotas internationaux – pour les courses de niveau FIS, la priorité est accordée aux membres de l'équipe du Québec et aux athlètes invités des équipes élites régionales. Par la suite, les quotas sont attribués selon les points FIS de la discipline concernée.

215.6-SQA Frais d'inscription

215.6.1-SQA Les frais d'inscription pour les courses sanctionnées par SQA doivent être approuvés par le conseil d'administration de SQA avant le début de la saison.

2.15.6.2-SQA Les frais d'inscription doivent inclure :

- L'accès aux pistes (billets de remontées) pour la durée de l'événement
- Les services de chronométrage et de compilation des résultats
- Les médailles ou prix pour les gagnants
- La redevance de SQA
- Les taxes, s'il y a lieu

215.6.3-SQA Les frais d'inscription ou frais de course sont précisés pour chaque événement sur l'avis de course et ne doivent pas dépasser les montants maximaux fixés par SQA. Tout frais additionnel (repas, souvenir, etc.) peut-être ajouté mais doit demeurer optionnel pour le concurrent.

215.6.4-SQA Une redevance de 8 dollars (5$ + 3$) par concurrent est incluse dans les frais d'inscription pour les événements sanctionnés par SQA. Cette redevance sert à subvenir à l'achat et au renouvellement d'équipements de sécurité et au prêt de matériel pour les comités organisateurs.

215.6.5-SQA En Super Série, les membres de l'équipe du Québec, des équipes nationales du Canada et tout autre athlète ayant moins de 30 points FIS sont exemptés des frais d'inscription et redevances. Pour les courses se déroulant sur plusieurs jours consécutifs, la liste FIS en vigueur lors de la première réunion des capitaines d'équipes sera utilisée pour appliquer la gratuité.

215.6.6-SQA Lors de l'annulation d'un événement provincial ou FIS, la politique d'annulation des frais d'inscription est la suivante :

- Aucun remboursement en cas de force majeure (Act of God).
- Annulation causée par l'incapacité du comité organisateur à tenir l'événement : remboursement de 70% des frais d'inscription.

La décision demeure à la discrétion de SQA après l'analyse de la situation et est sans appel.

215.7-SQA Dossards

215.7.1-SQA Pour les événements provinciaux et les courses FIS, des frais de 100$ sont imposés à la région/l'équipe pour tout dossard non remis par un concurrent dès la fin de l'événement.

216 Réunion des chefs d'équipes

216.1-SQA La réunion des entraîneurs doit se tenir au plus tard la veille d'un événement provincial et les détails doivent être publiés dans l'avis de course.

216.2-SQA Un seul représentant par région a droit de parole et de vote lors de ces réunions.

216.4-SQA Les chefs d'équipes et les entraîneurs doivent respecter les règles du RIS, les règlements nationaux, les règlements provinciaux et les décisions du Jury et se comporter correctement et sportivement.

217 Tirage au sort

217.1-SQA L'ordre de départ des concurrents pour les événements provinciaux s'effectue par tirage au sort la veille de la première épreuve, à l'endroit déterminé par le comité organisateur et indiqué sur l'avis de course.

218 Publication des résultats

218.1-SQA Les résultats officiels doivent être publiés en ligne au plus tard 60 minutes après une course, incluant Live-Timing.

218.2-SQA Le comité organisateur d'un événement provincial doit faire parvenir les résultats et les photos des cérémonies par courriel à communications@skiquebec.qc.ca dans un délai de 12 heures suivant la fin de l'événement.

221 Services médicaux

221.6.1-SQA Tous les événements sanctionnés par SQA doivent avoir un plan de sécurité approuvé par le Jury et présenté à la réunion des chefs d'équipes et comprenant :

- La présence de personnel médical qualifié
- Un plan d'évacuation d'urgence
- Des équipements de sécurité appropriés disponibles sur le parcours ou à proximité

221.6.2-SQA Prévention et gestion des commotions cérébrales

221.6.2.1-SQA Toute personne soupçonnée d'avoir subi une commotion cérébrale doit être retirée immédiatement d'un entraînement ou d'une compétition et ne peut reprendre ses activités au cours de la journée, même si les symptômes ont disparu.

221.6.2.2-SQA Toute personne soupçonnée d'avoir subi une commotion cérébrale ne doit pas être laissée seule et dans le cas d'une personne mineure, les parents doivent être avisés dès que possible.

222 Équipement de compétition

222.1-SQA Un concurrent ne peut participer à une compétition qu'avec un équipement conforme aux prescriptions approuvées dans les règlements provinciaux. Le concurrent est personnellement responsable de l'équipement qu'il utilise (skis, fixations, bâtons, bottes de ski, vêtement de course, etc.). Il est tenu de vérifier si son équipement correspond aux règlements ainsi qu'aux dispositions générales de sécurité, et s'il est en parfait état de fonctionnement.

223 224 Sanctions

Les sections 223 et 224 du RIS doivent être observées pour ce qui concerne l'application de sanctions.

Avant d'imposer une sanction, SQA conseille de considérer certains éléments lors de l'évaluation de la sanction à appliquer, notamment :

- La catégorie et l'âge du concurrent
- La sévérité du geste
- La récidive ou le risque de récidive

224.8-SQA Les décisions du Jury à propos de sanctions doivent être enregistrées par écrit sur le formulaire *FIS Minutes of Jury (with/without Protests) Decisions* et une copie de ce formulaire doit être envoyé par courriel à sqa@skiquebec.qc.ca lors d'événements provinciaux.

225 Commission de Recours

225.1 Nominations

225.1.1-SQA Si nécessaire, un comité de discipline Ad Hoc composé d'au moins trois (3) membres nommés par SQA peut être formé pour évaluer, enquêter et statuer sur :

- Des appels de décisions de Jury
- Des appels de sanctions
- Des comportements dérogatoires ou préjudiciables
- Toute autre situation jugée pertinente

Pour chaque procédure d'appel ou de requête en audience, les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

600 Règles communes aux compétitions alpines

601 Comité d'organisation, Jury et Officiels

601.2 Nominations par SQA

Pour les événements provinciaux, SQA nomme le Délégué Technique.

601.4 Le Jury

601.4.1-SQA Pour les événements provinciaux, les membres du Jury doivent posséder au minimum la certification d'Officiel alpin niveau 2, émise par le programme national de certification des officiels d'Alpine Canada Alpin.

602 Le Délégué Technique (DT)

602.5-SQA Pour les événements provinciaux, le DT a droit à un remboursement des frais de voyage ainsi qu'à la prise en charge de son hébergement et de sa nourriture pendant l'accomplissement de sa mission.

603 Traceurs

603.2 Nominations

603.2.3-SQA Pour les compétitions sous la responsabilité de SQA figurant au calendrier de la FIS, les traceurs sont désignés par SQA qui transmet la liste au comité organisateur.

603.2.4-SQA Pour les événements provinciaux, les traceurs sont nommés par SQA et doivent posséder une licence d'entraîneur à jour, un niveau 2 officiel et être à jour dans leurs formations.

603.2.5-SQA Pour les événements régionaux, les traceurs sont désignés par leur région et/ou le comité organisateur.

603.7 Devoirs du traceur

603.7.3-SQA Les traceurs doivent respecter les règles de traçage pour les catégories U6 à U18 pour les courses régionales et provinciales (référence : Annexe C). Les règlements FIS doivent être respectés pour les courses de cette catégorie.

604 Accréditations

Le comité organisateur doit fournir 2 billets de remontées aux entraîneurs pour les 5 premiers participants. Par la suite, le ratio est de 1 billet de remontée pour chaque groupe de 5 participants additionnels.

1 à 5 participants = 2 billets
6 à 10 participants = 3 billets
11 à 15 participants = 4 billets
etc…

604.2 Chefs d'équipes et entraîneurs

Tout entraîneur doit être membre d'un club affilié et doit posséder une licence d'entraîneur valide et à jour dès la première compétition de la saison.

604.2.1-SQA Les chefs d'équipes et entraîneurs doivent s'assurer qu'eux-mêmes et les participants sous leur responsabilité fassent preuve d'un comportement exemplaire, tel qu'exigé par le code de conduite de SQA.

604.2.3-SQA Les chefs d'équipes et/ou les entraîneurs doivent être présents à chaque rencontre déterminée dans l'avis de course ou le programme officiel. Ils sont responsables de valider l'inscription de leurs participants.

604.2.4-SQA Tous entraîneurs qui encadrent les athlètes pendant les épreuves de vitesse doivent avoir complété le module en ligne de vitesse offert par l'ACA-ESC.

606 Équipement des concurrents

606.1-SQA Règlements pour l'équipement

L'annexe D contient les précisions relatives à l'équipement de compétition.

606.2-SQA Combinaisons de course

606.2.1-SQA Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories U8, U10 et U12. Seul l'habit de neige d'hiver complet est permis.

606.7-SQA **Skis**

606.7.1-SQA Les skis « Twin-tips » sont interdits dans toutes les épreuves.

606.7.2-SQA Pour les entraînements et compétitions provinciales de Super G, des skis comportant un rayon minimum de 23m sont obligatoires pour les catégories U14 et U16.

606.8-SQA **Casque de protection**

606.8.1-SQA Le port du casque de protection est obligatoire dans toutes les épreuves. Le casque ne doit pas être doté d'un déflecteur, de support pour caméra, ni de pièces profilées.

Le casque de protection pour les concurrents U14 ou plus âgés doit répondre aux spécifications de l'équipement de compétition de la FIS.

607 Limites d'âge

607.1-SQA La saison de compétition s'étend du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

607.3-SQA **Classification des catégories**

Catégorie	Âge au 31 décembre de la saison en cours
U6	4 ou 5 ans
U8	6 ou 7 ans
U10	8 ou 9 ans
U12	10 ou 11 ans
U14	12 ou 13 ans
U16	14 ou 15 ans
U18	16 ou 17 ans
U21	18, 19 ou 20 ans
SR	21 ans et +

617 Calcul et publication des résultats

617.2 **Publication des temps officieux et des disqualifications**

617.2-SQA Le tableau d'affichage officiel peut être complémenté par un canal de communication officiel (ex. WhatsApp) annoncé par le Jury lors de la première réunion des chefs d'équipes. Cependant, le mauvais fonctionnement ou les indisponibilités temporaires du canal de

communication ne peuvent être évoqués comme motif valable pour une réclamation présentée hors délai.

640 Réclamations

644 Forme des réclamations

644.4-SQA Lors du dépôt d'une réclamation pour un événement provincial ou FIS, le montant de 100$ canadiens est à déposer. Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère recevable, dans le cas contraire elle reste acquise au comité organisateur.

1002 Pistes de Super G

1002.4-SQA Les pistes de Super G pour les compétitions U16 et U14 doivent être homologuées pour le Super G ou le GS. Lorsque la piste n'est pas homologuée pour le Super G ou le GS, un conseiller technique de SQA sera chargé de procéder à une inspection de sécurité.

1300 Événements régionaux, provinciaux et autres

1301 Événements régionaux U8 à U16

1301.1 Préambule

1301.1.1 Les circuits régionaux pour les participants âgés 15 ans et moins sont sanctionnés par les associations régionales et permettent d'initier les participants au ski de compétition tout en les familiarisant avec l'environnement du ski.

1301.2 Objectifs

1301.2.1 Initier le plus grand nombre d'athlètes au ski de compétition dans un cadre de qualité leur permettant de progresser tout en éprouvant du plaisir. Ces circuits visent aussi à diffuser la philosophie de développement du *Modèle de développement de SQA* via le *programme Ascension* d'ACA.

1301.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1301.3.1 Participants U6 à U16, membres en règle de SQA.

1301.4 Épreuves

1301.4.1 Les épreuves sont déterminées par les régions et doivent respecter les objectifs déterminés ci-dessus.

1301.5 Quotas (voir aussi : 215)

1301.5.1 Les quotas sont déterminés par les régions.

1301.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1301.6.1 Les tirages au sort sont déterminés par les règlements des régions. Dans les situations où plusieurs catégories d'âge participent à un même événement, les plus jeunes partent en premier. Dans les courses où les participants des 2 sexes ne sont pas mélangés, les filles partent avant les garçons.

1301.7 Classements (voir aussi : 218)

1301.7.1 Les classements sont déterminés par les régions.

1301.7.2 Pour les événements provinciaux SQA, la SEMAC (SAGLAC, Est-du Québec, Mauricie, Abitibi, Côte-Nord et Chaudière

Appalaches) sera considérée comme une région pour le classement par région.

1301.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1301.8.1 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27mm de diamètre au maximum.

1301.9 Disqualification ou abandon

1301.9.1 Lors des événements régionaux, les régions peuvent permettre à un concurrent de participer aux 2 manches d'une même course et ce, même s'il a abandonné ou a été disqualifié lors de la première manche.

1302 Règlements des festivals (U12 et plus jeunes)

1302.1 Préambule

1302.1.1 Ces rencontres visent à développer les habiletés fondamentales du ski alpin dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elles favorisent les échanges et l'esprit sportif entre athlètes, entraîneurs et parents, tout en encourageant une large participation.

1302.2 Objectifs

1302.2.1 Maximiser la participation des concurrents à ces rencontres.

1302.2.2 Développer les habiletés de base conformément à la philosophie de développement du *Modèle de développement de SQA*

1302.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1302.3.1 Participants U6 à U12, membres en règle de SQA.

1302.4 Épreuves

1302.4.1 Tout projet de festival doit être préalablement approuvé par SQA pour être inscrit au calendrier de course.

1302.3 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1303 Regroupement provincial U12

1303.1 Préambule

1303.1.1 Ces deux rencontres en simultanées visent le développement des habiletés fondamentales du ski alpin, dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elle favorise les échanges et l'esprit sportif entre athlètes et entraîneurs, tout en éduquant les parents engagés dans ce sport.

1303.2 Objectifs

1303.2.1 Maximiser la participation des concurrents à cette rencontres.

1303.2.2 Encourager et évaluer les habiletés de base conformément à la philosophie de développement du *Modèle de développement de SQA*

1303.2.3 Former les entraîneurs et les parents

1303.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1303.3.1 Participants U12 membres en règle de SQA et sélectionnés par leur région.

1303.4 Épreuves

1303.4.1 Les épreuves du Regroupement provincial U12 sont constituées de :

- 2 manches de GS
- 1 évaluation des habiletés
- 2 manches de SL

1303.4.2 L'ordre et les disciplines peuvent être modifiées en fonction des prévisions météorologiques et/ou de la disponibilité des terrains.

1303.5 Quotas (voir aussi : 215)

1303.5.1 Se référer aux quotas indiqués dans l'annexe B (limité à 150 participants par genre)

1303.5.2 Quota de base : 4 participants pour les petites régions et deux 2 participants pour les autres régions.

1303.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1303.6.1 L'ordre de départ est déterminé par un tirage initial par genre, à partir duquel sont formés 4 blocs : A-B-C-D

1303.7 Classements (voir aussi : 218)

1303.7.1 Classement par épreuve et par genre; remise de certificats pour les évaluations d'habiletés.

1303.7.2 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général est remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les 3 meilleurs résultats cumulés des filles et des garçons des évaluations d'habiletés.

1303.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1303.8.1 Pour le slalom, les piquets utilisés doivent être de 25mm ou 27mm jr.

1303.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1303.9.1 Les frais d'inscription sont de 75$ par jour d'activités et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1303.10 Règlements particuliers

1303.10.1 Aucune table de fartage n'est permise dans l'aire de départ

1303.10.2 Aucune paire de ski additionnelle ne peut être laissée dans l'aire de départ.

1303.10.3 L'aire de départ est réservée aux concurrents, aux entraîneurs et au personnel de course. Aucun parent ou spectateur n'y est autorisé.

1303.10.4 Aucun entraînement en parcours sur la piste dans les 24 heures précédant un événement, sauf avis contraire. Si de l'entraînement est offert, il doit être ouvert à tous.

1304 Championnat provincial U14 (et autres compétitions provinciales U14)

1304.1 Préambule

1304.1.1 Le Championnat provincial U14 offre aux athlètes québécois la possibilité de s'initier au monde du ski de compétition à l'échelle provinciale. Ce rassemblement favorise le développement de l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs dans un cadre de saine compétition.

1304.2 Objectifs

1304.2.1 Exposer les athlètes de la catégorie U14 à des compétitions regroupant des athlètes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces athlètes.

1304.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1304.3.1 Athlètes U14 membres en règle de SQA et sélectionnés par leur région.

1304.4 Épreuves

1304.4.1 Programme :

- 1 journée d'entraînement de Super G et évaluation d'habiletés
- 1 course de Super G
- 1 course de GS en AM et une course de GS en PM
- 1 course de SL en AM et une course de SL en PM

1304.4.2 L'ordre et les disciplines peuvent être modifiées en fonction des prévisions météorologiques et/ou de la disponibilité des terrains.

1304.4.3 Le Championnat provincial U14 se tient sur 4 jours.

1304.4.4 Tout entraînement sur la piste de course dans les 24 heures précédant l'événement devra être offert à l'ensemble des participants. Les détails seront précisés dans l'avis de course.

1304.5 Quotas (voir aussi : 215)

1304.5.1 Se référer aux quotas indiqués dans l'annexe B (limité à 150 participants)

1304.5.2 Quota de base : 2 participants pour les régions de la SEMAC et 2 participants pour les autres régions.

1304.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1304.6.1 L'ordre de départ est déterminé par un tirage a sort initial par genre, à partir duquel sont formés 5 blocs : A-B-C-D-E

- Course 1 = ABCDE
- Course 2 = CDEAB
- Course 3 = EABCD
- Course 4 = BCDEA
- Course 5 = DEABC

1304.6.2 Le groupe des filles part toujours avant celui des garçons.

1304.7 Classements (voir aussi : 218)

1304.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. (réf : Annexe E)

1304.7.2 Classement par épreuve et par genre; remise de 3 médailles par genre; les concurrents classés de la 4ème à la 10ème position reçoivent un prix.

1304.7.3 Classement général individuel : un trophée est remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé sur 5 résultats :

- Les deux 2 résultats des GS (1 manche = 1 course)
- Les deux 2 résultats des SL (1 manche = 1 course)
- Le résultat de la course de Super G

Les concurrents classés de la 2ème à la 10ème position reçoivent un prix.

1304.7.4 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat est remis à la région gagnante. Le résultat est obtenu en additionnant les 3 meilleurs résultats cumulés des filles et les 3 meilleurs résultats cumulés des garçons du classement général individuel.

1304.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1304.8.1 Les longs piquets (27mm) sont utilisés pour toutes les épreuves

1304.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1304.9.1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder 75$ par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1304.9.2 Le CO peut facturer des frais supplémentaires pour une journée d'entraînement supplémentaire en Super G, sans toutefois excéder les frais d'une journée de course.

1304.10 Règlements particuliers

1304.10.1 Toutes les régions doivent avoir au minimum 1 entraîneur de niveau introduction certifié avancé, développement certifié ou performance formé.

1304.10.2 Les entraîneurs doivent détenir au minimum une certification de niveau introduction certifié avancé ou développement formé et avoir suivi le module de vitesse. Ils doivent également détenir minimalement la certification d'officiel alpin niveau 2.

1304.10.3 L'aire de départ est réservée aux concurrents, aux entraîneurs et au personnel de course. Aucun parent ou spectateur n'y est autorisé.

1304.11 Sélection pour une course européenne ou pour le Championnat Can-Am U14

1304.11.1 Les 3 meilleures filles et 3 meilleurs garçons du classement général sont sélectionnés pour faire partie d'une délégation pour une compétition FIS U14 en Europe. En cas de refus d'un athlète, le participant suivant est sélectionné. L'organisation de la délégation de ces athlètes, incluant la désignation des entraineurs, est la responsabilité de SQA.

1304.11.2 La confirmation des athlètes participants à la FIS U14 en Europe sera effectuée via courriel par la personne responsable du développement régional chez SQA au plus tard 5 jours après l'événement provincial. Les athlètes devront confirmer leur participation dans les 48 heures suivant l'annonce. Au-delà de ce délai, l'absence de réponse sera considérée comme un désistement de la délégation SQA.

1304.11.3 Les 15 filles et les 15 garçons suivants au classement général sont admissibles (selon les quotas) pour la Can-Am U14. Le tout limité par les quotas établis par USSA, AOA et SQA (15 athlètes par genre). En

cas d'égalité, le total des points de course de chaque épreuve calculée est utilisé.

1304.11.4 La confirmation des participants à la Can-Am U14 est effectuée par la personne responsable du développement régional chez SQA au plus tard 5 jours après l'événement provincial par courriel. Les participants doivent confirmer au plus tard 48 heures après l'annonce à cette même personne chez SQA. Au-delà du délai et sans appel, le participant est considéré comme un désistement de la délégation SQA.

1304.11.5 En cas de refus d'un athlète, le participant suivant est sélectionné et dispose d’un délai de 24 heures pour confirmer sa participation.

1305 Championnat Can-Am U14

1305.1 Préambule

1305.1.1 Le Championnat Can-Am procure aux athlètes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs athlètes de l'est de l'Amérique du Nord.

1305.2 Objectifs

1305.2.1 Les courses Can-Am ont pour but de mesurer nos athlètes aux meilleurs éléments de l'est de l'Amérique du Nord.

1305.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1305.3.1 Athlètes U14 membres en règle de SQA qui se sont qualifiés au Championnat provincial U14

1305.4 Épreuves

1305.4.1 Programme :

- 1 journée d'entraînement de Super G et évaluation d'habiletés
- 1 course de Super G
- 1 course de GS constituée de 2 manches
- 1 course de SL constituée de 2 manches

1305.4.2 L'ordre et les disciplines peuvent être modifiées en fonction des prévisions météorologiques et/ou de la disponibilité des terrains.

1305.4.3 Le Championnat Can-Am U14 se tient sur 4 jours.

1305.4.4 Aucun entraînement sur la piste de course dans les 24 heures précédant un événement, sauf avis contraire. Si de l'entraînement est offert, il doit être ouvert à tous.

1305.5 Quotas (voir aussi : 215)

1305.5.1 Les quotas sont les suivants : 60 USSA Est, 10 USSA RC (Rockies), 30 AOA, 10 Atlantique et 30 SQA, pour un total de 140 participants.

1305.5.2 Les quotas non utilisés par une délégation ne sont pas redistribués aux autres délégations.

1305.5.3 Les groupes de départ (seeding) souhaités doivent être envoyés préalablement avec les inscriptions au CO dans les délais prescrits à l'avis de course.

1305.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1305.6.1 Ordre de départ pour la première manche

Afin d'assurer une représentativité de chacune des délégations dans les différents groupes (blocs) de départs, un tableau des groupes de départ pour le tirage est constitué par discipline. Si le nombre le permet, on doit voir à ce que toutes les délégations soient présentes dans chacun des groupes.

Exemple

	Groupe de tirage des filles						Groupe de tirage des garçons					
Délégation	1er	2è	3è	4è	5è	Total	1er	2è	3è	4è	5è	Total
USSA Est	6	6	6	6	6	30	6	6	6	6	6	30
USSA RC	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
Ontario	3	3	3	3	3	15	3	3	3	3	3	15
Atlantique	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
Québec	3	3	3	3	3	15	3	3	3	3	3	15
	14	14	14	14	14	**70**	14	14	14	14	14	**70**

Procédure de tirage :

1. Le chef de délégation détermine quels sont les athlètes du 1er groupe de tirage et des groupes suivants en fonction des résultats de la discipline obtenus lors du Championnat provincial U14. Les changements doivent être communiqués par écrit au CO au plus tard 4 heures avant la rencontre des chefs d'équipes.
2. Au sein de chacun des groupes, un tirage au sort détermine l'ordre de départ des athlètes.
3. L'ordre de départ des 5 groupes mis en continuité constitue l'ordre de départ de la première manche.

Procédure pour déterminer les groupes de départ SQA:

1. Le classement général des provinciaux sera utilisé (par discipline et par genre)
2. En cas d'égalité, le total des deux temps de la discipline sera utilisé pour briser l'égalité.

1305.6.1 Ordre de départ pour la deuxième manche

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par les résultats de la première manche, à l'exception des 30 premiers (31 si ex-aequo au 31è rang) qui prennent le départ en ordre inversé (flip-30). Le Jury

peut modifier cet ordre en avisant officiellement les délégations au plus tard 1 heure avant le départ de la première manche. Les concurrents disqualifiés ou n'ayant pas complété la première manche ne peuvent prendre le départ de la deuxième manche.

1305.6.2 Le groupe des filles part toujours avant celui des garçons.

1305.7 Classements (voir aussi : 218)

1305.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour tous les calculs des classements. (réf : Annexe E)

Classement par épreuve

1305.7.2 Des points de classement (grille 500) sont attribués à tous les athlètes ayant complété leurs courses (résultat des 2 manches) et l'évaluation des habiletés.

1305.7.3 La cérémonie comprend la présentation de 3 médailles par genre et la remise d'un souvenir aux athlètes ayant terminé aux 4e et 5e positions.

Classement cumulatif

1305.7.4 Le classement cumulatif est établi en additionnant les points de la grille 500 de chacune des 3 courses.

1305.7.5 La cérémonie comprend la présentation de 3 médailles par genre et la remise d'un souvenir aux athlètes ayant terminé aux 4e et 5e positions.

1305.7.6 Le nom de la championne et du champion sont gravés sur le trophée Taschereau.

Coupe des nations

1305.7.7 La coupe des nations (CAN vs USA) est calculée en additionnant les 10 meilleurs résultats par genre de chaque nation à partir du classement cumulatif.

1305.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1305.8.1 Les longs piquets (27mm) sont utilisés pour toutes les épreuves

1305.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1305.9.1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder 75$ par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1305.9.2 Le CO peut facturer des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement en Super G, sans toutefois excéder les frais d'une journée de course.

1305.10 Règlements particuliers

1305.10.1 Seuls les entraîneurs nommés par SQA et sélectionnés par leur région peuvent accompagner la délégation provinciale. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formée de l'ACA-ESC et niveau II officiel. Les entraîneurs doivent aussi être membres de l'USSA et avoir signé le code d'éthique.

1305.10.2 La nomination des traceurs se fait par SQA. Le chef de délégation a la responsabilité d'identifier les traceurs de sa délégation.

1305.10.3 Les parcours doivent suivre les spécifications des règles de traçage établies pour les U14 :

Discipline	Dénivelé		Règles de traçage
	min	max	
SL	110m	140m	8-10m portes ouvertes 4-6m combinaisons verticales Max. 3 portes verticles doubles 1 chicane triple Max. 2 traverses (max. 13m)
GS	200m	250m	15-25m Max. 3 traverses (max 35m pivot à pivot)
SG	225m	350m	25-40m Traverse (min. 15m) un saut recommandé

1305.10.4 Lorsque la course ne se déroule pas au Québec, tous les athlètes doivent loger avec la délégation québécoise. Les frais d'hébergement et d'encadrement sont aux frais des athlètes et sont envoyés par courriel au moment de la confirmation.

1306 Règlement du Championnat SEMAC

L'acronyme SEMAC est composé de la première lettre des régions suivantes : Saguenay-Lac-St-Jean, Est du Québec, Mauricie, Abitibi et Côte-Nord. La région Chaudière-Appalaches s'ajoute à la SEMAC à compter de la saison 2025-2026.

1306.1 Préambule

1306.1.1 Le championnat SEMAC qui regroupe les catégories U14 et U16 offre aux athlètes la possibilité de se comparer à l'échelle provinciale et de se qualifier pour les provinciaux de leur catégorie. Ce regroupement favorise les échanges et développe l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs.

1306.2 Objectifs

1306.2.1 Exposer les athlètes des catégories U14 et U16 à des compétitions regroupant des jeunes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces athlètes. Cette compétition a pour but de donner la chance à tous les athlètes de la SEMAC de participer à un événement provincial.

1306.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1306.3.1 Athlètes U14 ou U16 membres en règle de SQA et faisant partie d'un club de l'une des 6 régions de la SEMAC et sélectionnés par leur région.

1306.3.2 Le comité des présidents du SEMAC peut inviter des athlètes de l'extérieur des 5 régions du SEMAC tant que le nombre de participants maximal n'est pas atteint. Ces athlètes invités ne sont pas éligibles aux sélections pour les provinciaux.

1306.4 Épreuves

1306.4.1 Programme :

- 1 course de Super G précédé de 1 descente d'entrainement obligatoire sur la piste de compétition (ski libre supervisé ou en parcours)
- 1 descente de GS en AM et une descente de GS en PM
- 1 descente de SL en AM et une descente de SL en PM

1306.4.2 L'ordre et les disciplines peuvent être modifiées en fonction des prévisions météorologiques et/ou de la disponibilité des terrains.

1306.4.3 Les épreuves de qualification aux provinciaux du championnat SEMAC se tiendront sur 3 jours.

1306.4.4 Le CO accueillant le Championnat SEMAC devra utiliser des terrains se rapprochant des exigences de dénivelé, homologation, difficultés respectant les défis des catégories pour avoir une sélection des athlètes provinciaux représentative aux niveau 6 à 8 du programme Ascension-Strive d'ACA.

1306.4.5 Si la montagne ne répond pas aux paramètres de Super G mentionnés aux règles de traçage SQA, la formule sera modifiée par :

- 2 jours de GS (4 courses de GS en U14 et 2 courses en catégorie U16)
- 1 jour de SL (4 courses de SL en U14 et 2 courses en U16)

1306.4.6 Si le CO tient une course de Super G, un camp de vitesse optionnel peut être offert à tous les participants avant la compétition.

1306.4.7 Aucun entraînement sur la piste de course dans les 24 heures précédant un événement, sauf avis contraire. Si de l'entraînement est offert, il doit être ouvert à tous.

1306.5 Quotas (voir aussi : 215)

1306.5.1 Se référer aux quotas indiqués dans l'annexe B (limité à 150 participants au total pour les 2 catégories et les 2 genres)

1306.5.2 Chaque région de la SEMAC reçoit un quota de base pour chaque genre. Les régions sont responsables de gérer la sélection de ces quotas de base.

1306.5.3 Le CO peut inviter des athlètes U18 possédant une carte canadienne si le total des inscriptions ne dépasse pas la limite de 150 participants.

1306.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1306.6.1 L'ordre de départ est déterminé par un tirage a sort initial par genre, à partir duquel sont formés 5 blocs : A-B-C-D-E

- Course Super G = ABCDE
- Course GS1 = CDEAB

- Course GS2 = EABCD
- Course SL1 = BCDEA
- Course SL2 = DEABC

Dans le cas où il n'y aurait pas de SG, l'ordre de départ est déterminé par un tirage a sort initial par genre, à partir duquel sont formés 4 blocs : A-B-C-D:

- Course (GS1) = ABCD
- Course (GS2) = CDAB
- Course (GS3) = DABC
- Course (GS4) = BCDA
- Course (SL1) = BCDA
- Course (SL2) = DABC
- Course (SL3) = CDAB
- Course (SL4) = ABCD

1306.6.2 Pour chaque catégorie, les filles partent toujours avant les garçons.

1306.6.3 Les athlètes de la catégorie U14 partent toujours avant les U16.

1. U14 féminin
2. U14 masculin
3. U16 féminin
4. U16 masculin
5. U18 féminin
6. U18 masculin

1306.7 Classements (voir aussi : 218)

1306.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. (réf : Annexe E)

1306.7.2 Classement par épreuve, par genre et catégorie; remise de 3 médailles par genre; les concurrents classés de la 4e à la 10e position reçoivent un prix.

U14 : 1 manche = 1 course

U16 et U18 : Cumulatif de 2 manches = 1 course

1306.7.3 Classement général individuel : un trophée est remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé de la façon suivante :

U16

- Les 2 résultats des GS (1 manche = 1 course)
- Les 2 résultats des SL (1 manche = 1 course)
- Le résultat de la course de Super G

U14

- Les 4 résultats de GS (1 manche = 1 course)
- Les 4 résultats de SL (1 manche = 1 course)
- Le résultat de la course de Super G

Les concurrents classés de la 2e à la 10e position reçoivent un prix.

1306.7.4 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat est remis à la région gagnante. Le résultat est obtenu en additionnant les 3 meilleurs résultats cumulés des filles et les 3 meilleurs résultats combinés des garçons.

1306.7.5 Les médailles, trophées et les prix sont fournis par SQA.

1306.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1306.8.1 Les longs piquets (27mm) sont utilisés pour toutes les épreuves

1306.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1306.9.1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder 75$ par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1306.10 Règlements particuliers

1306.10.1 Toutes les régions devront avoir au minimum un entraîneur de niveau introduction certifié ou développement formé et plus d'ACA-ESC, et détenir le niveau 2 officiel.

1306.10.2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau introduction certifié avancé ou niveau développement formé d'ACA-ESC et doivent avoir leur niveau II officiels.

1306.10.3 S'il y a possibilité d'avoir 2 parcours dans la même piste de course :

- Un parcours est dédié pour les U14 (féminin et masculin)
- L'autre parcours est dédié pour les U16 (féminin et masculin)
- Chaque parcours doit répondre aux règles de traçage de la catégorie (référence : Annexe C)

1306.10.4 S'il n'est pas possible d'avoir 2 parcours dans la même piste de course, alors les deux 2 catégories concourent dans le même parcours et ce dernier doit répondre aux normes de traçage U16.

1306.10.5 Il est interdit d'utiliser une de table de fartage au départ / sommet.

1306.11.6 Un principe d'alternance entre les régions hôtes sera appliqué selon l'ordre suivant : Saguenay-Lac-St-Jean, Est-du-Québec, Mauricie, Abitibi, Côte-Nord et Chaudière-Appalaches.

Advenant qu'une nouvelle région se joigne au groupe SEMAC, cette dernière complètera la tournée des régions.

1306.11 Sélection pour les provinciaux

1306.11.1 Les filles et garçons qui ont obtenu le meilleur classement au cumulatif sont admissibles pour les provinciaux de leur catégorie, le nombre étant limité par les quotas établis par SQA. En cas d'égalité, le total des points de courses de chaque épreuve sera utilisé. La distribution de quotas entre fille et garçons est déterminée selon la participation au Championnat de la SEMAC.

1306.11.2 Chaque région dispose d'un 1 quota masculin et un 1 quota féminin par catégorie pour participer aux provinciaux.

1306.11.3 Les participants sélectionnés doivent confirmer leur participation aux provinciaux dans un délai de 48 heures après la publication de la sélection. Ceux-ci s'engagent participer à toutes les épreuves du Championnat U14 ou U16.

1306.11.4 En cas de refus d'un athlète, le participant suivant pourra être sélectionné et dispose d'un délai de 24 heures pour confirmer sa participation.

1306.11.5 Le comité SEMAC, avec le support de SQA désignera le groupe d'entraîneurs qui est responsable de l'encadrement des athlètes de la

SEMAC aux provinciaux de chaque catégorie dans un délai de 48 heures après la fin du Championnat de la SEMAC.

1306.11.6 Une bourse, dont le montant est égal à 25% des revenus bruts d'inscription (excluant la redevance de SQA) du Championnat de la SEMAC, est octroyée par le CO aux délégations des 2 catégories qui participent aux provinciaux.

1306.11.7 Un athlète, à la fois membre d'une académie américaine et d'un club de la SEMAC, tout comme les autres athlètes, devra passer obligatoirement par le Championnat de la SEMAC pour avoir accès aux Championnats provinciaux U14 et U16.

1306.11.8 La participation à 2 jours de camp de vitesse est obligatoire pour tout athlète de la SEMAC désirant participer à un Championnat provincial U14 ou U16

1307 Classique Pierre-Landry (U14 et U16)

1307.1 Préambule

1307.1.1 La Classique Pierre Landry qui regroupe les catégories U14 et U16 offre aux athlètes la possibilité de se comparer à l'échelle provinciale à la fin de la saison. Ce regroupement favorise les échanges et développe l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs.

1307.2 Objectifs

1307.2.1 Rassemblement provincial dans un esprit festif pour les athlètes des catégories U14 et U16.

1307.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1307.3.1 Tout athlète U14 ou U16 membre en règle de SQA.

1307.4 Épreuves

1307.4.1 Programme :

- Jour 1 : 1 course de GS à deux 2 manches
- Jour 2 : 1 course de SL à deux 2 manches
- Jour 3 : 1 épreuve de parallèle (voir règlements en annexe F)

1307.4.2 La Classique Pierre-Landry se tient sur 3 jours.

1307.4.3 Les règles de traçage provinciales doivent être respectées.

1307.5 Quotas (voir aussi : 215)

1307.5.1 Se référer aux quotas indiqués dans l'annexe B (limité à 150 participants au total pour les 2 catégories et les 2 genres)

1307.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1307.6.1 Pour chaque catégorie, les filles partent toujours avant les garçons.

1307.7 Classements (voir aussi : 218)

1307.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. (réf : Annexe E)

1307.7.2 Classement par épreuve et par genre; remise de 3 médailles par genre; les concurrents classés de la 4e à la 10e position reçoivent un prix.

1307.7.3 Classement général individuel : trois trophées sont remis aux meilleurs de chaque genre du classement général calculé toutes les épreuves. Les concurrents classés de la 4e à la 10e position reçoivent un prix.

1307.7.4 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat est remis à la région gagnante. Le résultat est obtenu en additionnant les 3 meilleurs résultats cumulés des filles et les 3 meilleurs résultats combinés des garçons.

1307.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1307.8.1 Les longs piquets (27mm) sont utilisés pour toutes les épreuves

1307.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1307.9.1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder 75$ par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1307.10 Règlements particuliers

1307.10.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau introduction certifié avancé ou niveau développement formé d'ACA-ESC et doivent avoir leur niveau II officiels.

1307.10.2 Il est interdit d’utiliser une de table de fartage au départ / sommet.

1308 Championnat provincial U16 : Critérium U16

1308.1 Préambule

1308.1.1 Les finales provinciales procurent aux athlètes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants de l'ensemble des régions.

1308.2 Objectifs

1308.2.1 Le critérium de la finale provinciale U16 permet d'identifier les meilleurs athlètes 14-15 ans du Québec et de faire la sélection de la délégation québécoise pour le championnat canadien et championnat de l'Est 14-15 ans.

1308.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1308.3.1 Athlètes U16 membres en règle de SQA et sélectionnés par leur région.

1308.4 Épreuves

1308.4.1 Programme pour chaque genre (F/M) :

- 1 journée d'entraînement de Super G
- 1 course de Super G
- 2 courses de GS (chaque course comprend 2 manches)
- 2 courses de SL (chaque course comprend 2 manches)

1308.4.2 L'ordre et les disciplines peuvent être modifiées en fonction des prévisions météorologiques et/ou de la disponibilité des terrains.

1308.4.3 Le Championnat provincial U16 se tient sur 6 jours.

1308.5 Quotas (voir aussi : 215)

1308.5.1 Se référer aux quotas indiqués dans l'annexe B.

1308.5.2 Quota de base : 1 quota est attribué à chacune des régions.

1308.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1308.6.1 Format : Deux tirages aléatoires pour l'ensemble de l'événement

Procédure générale :

- Premier tirage aléatoire effectué pour le Super G.
- L'ordre de départ de la journée d'entrainement est le même que pour la course.

- Deuxième tirage aléatoire effectué après le Super G pour les courses techniques (GS et SL).

Ordre de départ pour chaque course :

X représente le nombre total de coureurs

a) Super G (1 manche) :
Super G Manche unique : 1 à X (basé sur le premier tirage)
Nouveau tirage aléatoire pour les courses techniques

b) Slalom Géant 1 (2 manches) :
GS1 Manche1: 1à X
GS1 Manche2: X à 1

c) Slalom Géant 2 (2 manches) :
GS2 Manche 1 : ((X/2)+1)) à X, 1 à (X/2)
GS2 Manche 2 : (X/2) à 1, X à ((X/2)+1))

d) Slalom 1 (2 manches) :
SL1 Manche 1 : ((X/4) +1) à X, 1 à (X/4)
SL1 Manche 2 : (X/4) à 1, X à ((X/4) +1)

e) Slalom 2 (2 manches) :
SL2 Manche 1 : (X-((X/4) +1) à X, 1 à (X-(X/4+1))
SL2 Manche 2 : (X-(X/4+1)) à 1, X à (X-(X/4-1))

Exemples avec 100 coureurs :

a) SG : 1-100 (premier tirage)

Nouveau tirage aléatoire

a) GS1 M1 : 1 à 100, GS1 M2 : 100 à 1
b) GS2 M1 : 51 à 100, 1 à 50, GS2 M2 : 50 à 1, 100 à 51
c) SL1 M1 : 26 à 100, 1 à 25, SL1 M2 : 25 à 1, 100 à 26
d) SL2 M1 : 76 à 100, 1 à 75, SL2 M2 : 75 à 1, 100 à 76

1308.6.2 Le groupe des filles part toujours avant celui des garçons.

1308.6.3 Si un coureur ne termine pas (DNF) ou est disqualifié (DSQ) lors de la première manche d'une course à deux manches, à son rang initialement prévu pour la deuxième manche.

1308.7 Classements (voir aussi : 218)

1308.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. (réf : Annexe E)

1308.7.2 Classement par épreuve et par genre; remise de 3 médailles par genre; les concurrents classés de la 4e à la 10e position reçoivent un prix.

1308.7.3 Classement général individuel : des médailles sont remises aux 3 meilleurs de chaque genre du classement général calculé en additionnant les résultats des 5 courses.

Les concurrents classés en 4e et 5e positions reçoivent un prix.

1308.7.4 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat est remis à la région gagnante. Le résultat est obtenu en additionnant les 3 meilleurs résultats cumulés des filles et les 3 meilleurs résultats cumulés des garçons du classement général individuel.

1308.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1308.8.1 Les longs piquets (27mm) doivent utilisés pour toutes les épreuves. Pour le SL masculin, il est permis d'utiliser des piquets de 30mm.

1308.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1308.9.1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder 75$ par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1308.9.2 Le CO peut facturer des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement en Super G, sans toutefois excéder les frais d'une journée de course.

1308.10 Règlements particuliers

1308.10.1 Toutes les régions doivent avoir au minimum un 1 entraîneur de niveau développement certifié ou performance formé.

1308.10.2 Les entraîneurs doivent détenir au minimum une certification de niveau introduction certifié avancé ou développement formé et avoir suivi le module de vitesse. Ils doivent également détenir minimalement la certification d'officiel alpin niveau 2.

1308.11 Sélection pour le Championnat Canadien U16 de l'Est

1308.11.1 La sélection des filles et garçons est effectuée à partir du classement général individuel et est limitée aux quotas établis par ACA. En cas d'égalité au dernier rang, le total des points de course de chaque épreuve est utilisé.

1308.11.3 Lorsque la course ne se déroule pas au Québec, tous les athlètes doivent loger avec la délégation québécoise. Les frais d'hébergement et d'encadrement sont aux frais des athlètes et sont envoyés par courriel au moment de la confirmation.

1308.12 Sélection pour la Coupe Whistler U16

1308.12.1 La sélection des filles et garçons pour l'équipe Canada est effectuée à partir du classement général individuel du Championnat Canadien U16 et selon les quotas établis par ACA.

1308.12.2 Une équipe Québec composée de 3 filles et 3 garçons est sélectionnée à partir du classement général individuel du Championnat Canadien U16. En cas d'égalité, le total des points de course de chaque épreuve est utilisé.

1309 Jeux du Canada : Sélection de la délégation québécoise

1309.1 Préambule

1309.1.1 Une fois aux 4 ans, les Jeux du Canada procurent aux athlètes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants des autres provinces et territoires.

1309.2 Objectifs

1309.2.1 Le stage de sélection provinciale U16 permet d'identifier les meilleurs athlètes U16 du Québec et de faire la sélection de la délégation québécoise pour les Jeux du Canada.

1309.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1309.3.1 Athlètes U16 membres en règle de SQA et sélectionnés par leur région.

1309.4 Épreuves

1309.4.1 Programme pour chaque genre (F/M) :

- Jour de SL : 4 descentes chronométrées
- Jour de GS : 4 descentes chronométrées
- Jour de Super G : 2 descentes chronométrées

1309.4.2 L'ordre et les disciplines peuvent être modifiées en fonction des prévisions météorologiques et/ou de la disponibilité des terrains.

1309.4.3 Une 4e journée est prévue en cas d'annulation d'une journée de sélection.

1309.5 Quotas (voir aussi : 215)

1309.5.1 Se référer aux quotas indiqués dans l'annexe B

1309.5.2 Le nombre maximal de participants est limité à 80.

1309.5.3 Les quotas non utilisés par une région ne sont pas redistribués.

1309.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1309.6.1 L'ordre de départ est déterminé par un tirage a sort initial par genre, à partir duquel sont formés 5 blocs : A-B-C-D-E

- Course 1 = ABCDE
- Course 2 = CDEAB

- Course 3 = EABCD
- Course 4 = BCDEA
- Course 5 = DEABC

1309.6.2 Le groupe des filles part toujours avant celui des garçons.

1309.7 Classements (voir aussi : 218)

1309.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. (réf : Annexe E)

1309.7.2 Classement général individuel :

- Les 2 meilleurs descentes de SL
- Les 2 meilleurs descentes de GS
- La meilleure descente de SG

En cas d'égalité au dernier rang, la somme des points 500 de toutes les descentes est utilisée.

1309.8 Matériel technique et équipements (voir aussi : 606)

1309.8.1 Les longs piquets (27mm) doivent utilisés pour toutes les épreuves. Pour le SL masculin, il est permis d'utiliser des piquets de 30mm.

1309.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1309.9.1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder 75$ par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1309.10 Règlements particuliers

1309.11 Sélection pour le Championnat Canadien U16 de l'Est (Année des Jeux du Canada)

1309.11.1 (voir 1308.11.1)

1309.11.2 (voir 1308.11.2)

1309.11.3 Les filles et garçons sélectionnés pour les jeux du Canada, la Whistler Cup ou la course U16 européenne ne pourront prendre part au championnat de l'Est U16.

1309.11.3 Les participants sélectionnés pour les Jeux du Canada ne sont pas éligibles à participer au Championnat Canadien U16 de l'Est.

1309.12 Sélection pour la Coupe Whistler U16

1309.12.1 Les filles et les garçons qualifiés aux Jeux du Canada U16 sélectionné sur équipe Canada prendront part à la Whistler Cup.

1309.12.2 Une équipe Québec (3 filles et 3 garçons) sera sélectionnée au championnat canadien U16. Les athlètes seront sélectionnées à partir du classement général.

1309.12.3 En cas d'égalité, les points de courses des épreuves seront additionnés ; le total le plus bas sera retenu.

1310 Circuit Championnat Junior Provincial (CJP)

1310.1 Préambule

1310.1.1 Ce circuit offre aux athlètes U18 et plus vieux la possibilité de participer à des compétitions provinciales à points canadiens.

1310.2 Objectifs

1310.2.1 Ce circuit se veut une alternative au circuit Super Série pour les U18 et plus qui ne peuvent participer pour des raisons de disponibilité de place ou en raison du niveau de compétition. Ce circuit permet également d'assurer un lien entre les circuits régionaux et universitaires leur permettant de continuer à pratiquer le ski dans un cadre de compétition où l'objectif principal est plus axé sur la participation. Les critères d'admissibilité décrits ci-après assurent à ces athlètes une équité et un respect des objectifs fondamentaux de ce circuit, tel que mentionné plus haut.

1310.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1310.3.1 Tout athlète de catégorie U18 ou plus vieux membre en règle d'un club affilié à SQA.

1310.3.2 Les athlètes doivent être titulaire d'une carte canadienne ou FIS.

1310.3.3 Les athlètes qui possèdent plus de 100 points FIS dans les 2 disciplines techniques (SL et GS) dans la liste de points FIS en vigueur au 1er novembre de la saison en cours sont éligibles à prendre part au CJP et ce, même si leurs points FIS baissent sous la barre des 100 points au cours de la saison.

1310.3.4 Pour participer à ce circuit, chaque athlète et entraîneur devra signer le code d'éthique et le remettre signé au coordonnateur SQA lors de la première course du circuit sans quoi sa participation à la course sera automatiquement refusée.

1310.4 Épreuves

1310.4.1 La saison régulière comporte :

- 4 courses de SL
- 4 courses de GS
- Une finale comportant 1 course de SL, 1 course de GS et un duel.

1310.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1310.6.1 Le tirage au sort est effectué en suivant les règlements et selon les points canadiens de la liste en vigueur.

1310.6.2 L'ordre de départ de la 2e manche est effectué en fonction des résultats de la 1e manche (flip 30)

1310.7 Classements (voir aussi : 218)

1310.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. (réf : Annexe E)

1310.7.2 Pour chaque compétition, des médailles sont remis aux 3 premiers concurrents de chaque genre et les concurrents ayant terminé aux 4e et 5e rang sont identifiés.

1310.7.3 Classement général individuel de la saison : un trophée est remis aux 3 meilleurs de chaque genre du classement général calculé après toutes les épreuves. Le duel ne compte pas au classement général.

1310.7.4 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat est remis à la région gagnante. Le résultat est obtenu en additionnant les 3 meilleurs résultats cumulés des filles et les 3 meilleurs résultats combinés des garçons.

1310.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1310.9.1 Les frais d'inscription sont fixés à 70$ par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1310.9.2 Les inscriptions de courses doivent avoir été complétées 15 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de SQA.

1310.9.3 Le paiement des frais d'inscription doit être effectué avant la tenue de la réunion des chefs d'équipes.

1310.9.4 En cas de maladie ou de blessure, il est recommandé lorsqu'il y a eu paiement d'inscription sur deux jours de rembourser les frais de l'athlète n'ayant pu participer à l'épreuve.

1310.10 Règlements particuliers

1310.10.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau introduction certifié avancé ou niveau développement formé d'ACA-ESC et doivent avoir leur niveau II officiels.

1310.10.2 SQA fait les recommandations aux CO pour identifier les arbitres et les traceurs.

1310.10.3 Le CO doit assumer les frais du DT selon les règlements de la FIS.

1310.10.4 Le CO doit utiliser un système de chronométrage conforme aux exigences de la FIS.

1310.10.5 Les ouvreurs de piste doivent être de catégorie U16 ou supérieure et signer une décharge de responsabilité de la FIS.

1310.10.6 L'usage de produit du tabac et de vapotage sous quelque forme que ce soit, de drogue quelle qu'elle soit ainsi que la consommation de boisson alcoolisée sous toutes ses formes sont interdits pendant toutes les périodes durant lesquelles les athlètes sont sous la responsabilité de la Fédération, et ce, qu'ils soient sous le contrôle ou non de leur entraîneur.

1311 Concours FIS (FIS, FIS-ENL, NAC, NC Séniors)

1311.1 Préambule

1311.1.1 Les concours FIS sont sanctionnés par SQA, ACA et FIS et sont parrainés par SQA.

1311.2.1 Le circuit de la Super Série est un concours FIS attirant des compétiteurs de l'Est du Canada, des États-Unis et de l'Europe. Ce circuit est développé par SQA et favorise la tenue d'épreuves en régions.

1311.2 Objectifs

1311.2.1 Offrir aux athlètes de niveau compétition et haut niveau un cadre propice au développement de leur talent. Favoriser l'initiation et le développement de nos compétiteurs à des courses de calibre international.

1311.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1311.3.1 Les athlètes de catégorie junior et senior ainsi que les compétiteurs n'étant plus encadrés, mais qui demeurent actifs et dont la participation aide à maintenir le calibre des concours. La participation de compétiteurs de l'extérieur est souhaitée afin de promouvoir le caractère international prévu.

1311.3.2 Les membres de l'Équipe du Québec ont priorité sur tous les événements sanctionnés par la FIS. La priorité est ensuite accordée aux athlètes des équipes régionales, puis les quotas sont accordés selon les points FIS dans la discipline concernée.

1311.3.3 Dans les concours FIS-ENL, les inscriptions québécoises sont priorisées selon les points FIS de la discipline concernée.

1311.4 Épreuves

1311.4.1 Le calendrier des épreuves est disponible sur le site Web de SQA.

1311.5 Quotas (voir aussi : 215)

1311.5.1 Dans le cadre de la finale de la Super Série, les quotas canadiens sont attribués aux participants selon le classement cumulatif du circuit.

1311.6 Tirage au sort et ordre de départ (voir aussi : 217)

1311.6.1 Le tirage au sort est effectué en suivant les règlements de la FIS et selon les points FIS de la liste en vigueur.

1311.7 Classements pour la Super Série (voir aussi : 218)

1311.7.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. (réf : Annexe E)

1311.7.2 Pour chaque épreuve, des médailles sont remises aux concurrents ayant terminé dans les 3 premières positions pour la catégorie U18 ainsi que pour le classement général et les concurrents ayant terminé aux 4e et 5e rang sont identifiés.

1311.7.3 Les concurrents doivent être présents lors de la cérémonie de remise de médailles sans quoi ils pourraient perdre les points gagnés individuellement lors de l'épreuve pour le calcul du classement général individuel.

1311.7.4 Classement général individuel de la saison : un trophée est remis aux trois meilleurs de chaque genre du classement général calculé après toutes les épreuves, pour les catégories U18 et au classement général.

1311.7.6 Courses en collaboration avec les équipes universitaires: des médailles sont remises aux 3 premiers de ces équipes de chaque genre. Ces athlètes sont identifiés par des représentants des équipes conformément aux règlements en vigueur.

1311.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1311.9.1 Les frais d'inscription maximum sont de :

85$ par jour en SL et GS

100$ par jour en Super G

115$ par jour en DH

Ces frais incluent le billet de remontée et les taxes applicables.

1311.9.3 Les inscriptions de courses doivent avoir été complétées 15 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de SQA.

1311.9.4 Le paiement des frais d'inscription doit être effectué avant la tenue de la réunion des chefs d'équipes.

1311.10 Règlements particuliers

1311.10.1 Les juges de portes doivent posséder leur niveau 1 officiel et être âgés d'au moins 16 ans.

1314 Championnats canadiens Junior / Sénior

1314.1 Préambule

1314.1.1 Ces concours sont sanctionnés par SQA / ACA / FIS

1314.1.2 Ces championnats permettent à nos athlètes de clubs et régions de progresser en se mesurant à l'élite nord-américaine.

1314.2 Objectifs

- Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre
- Augmenter la participation de nos athlètes aptes à y concourir
- Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'équipe nationale
- Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes

1314.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1314.3.1 La priorité est accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions ne sont confirmées qu'après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

1315 Coupe continentale (Nor-Am Cup / NAC)

1315.1 Préambule

1315.1.1 Ces concours sont sanctionnés par SQA, ACA et FIS et sont parrainés par SQA.

1315.2.1 Ce circuit permet à nos athlètes de progresser en confrontant l'élite nord-américaine.

1315.2 Objectifs

- Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre
- Augmenter la participation de nos athlètes aptes à y concourir
- Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'équipe nationale
- Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes

1315.3 Clientèle ciblée (voir aussi : 607)

1315.3.1 La priorité est accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions ne sont confirmées qu'après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

1315.3.2 Marche à suivre :

- Les inscriptions doivent être soumises sur le site Web de SQA
- Les inscriptions de l'Équipe du Québec et celles des équipes régionales sont acheminées à la personne responsable du service aux membres de SQA. Après approbation, les inscriptions sont transmises à Alpine Canada Alpin pour établir une liste nationale de participants.

1315.9 Frais d'inscription (voir aussi : 215)

1315.9.1 Les frais d'inscription maximum sont calculés par jour par athlète et incluent le billet de remontée et les taxes applicables :

- SL ou GS: 85$
- Super G: 95$
- DH: 135$
- Super Combiné : 105$

1316 Règlement de Ski Cross

Cette section sera développée au besoin

1400 Politiques générales de SQA

1401 Politique d’inscription aux courses hors Québec

1401.1 Objectif

1401.1.1 Que les athlètes et entraîneurs québécois se concentrent sur le classement et le désir de gagner le circuit provincial au détriment de faire une course aux points, sans toutefois négliger nos élites en leur permettant de participer à des épreuves de catégories supérieures.

1401.2 Description

1401.2.1 La politique de SQA pour la participation à des courses hors Québec est la suivante. Tout athlète québécois de niveau FIS faisant partie des programmes élites doit prioriser la participation aux événements de la Super Série et ce avant toutes autres courses ou circuits. Dans le cas où il y aurait conflit de calendrier avec la Super Série et une course de catégorie supérieure, un entraîneur responsable d'un athlète équivalent au niveau provincial, peut faire la demande d'inscription pour une course hors Québec au Directeur athlétique de SQA.

1401.2.2 Est considéré comme «athlète de niveau provincial» ~~est~~ tout athlète ayant moins de 60 points pour les épreuves techniques et moins de 90 points pour les épreuves de vitesse dans la discipline qui fait l'objet de la demande d'inscription, excluant tout athlète première année U18.

1401.3 Clientèle cible

1401.3.1 La priorité est accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes des équipes régionales. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions sont confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

1401.3.2 Marche à suivre :

Les inscriptions de l'Équipe du Québec et celles des équipes régionales sont acheminées à la personne responsable du service aux membres de Ski Québec alpin. Les membres de l'Équipe du Québec et les invités ont préséance sur les membres d'équipes régionales. Après vérification et approbation par le Directeur haute performance, les inscriptions sont transmises à Alpine Canada Alpin pour établir une liste de participants.

Les inscriptions doivent être soumises sur le site Internet de Ski Québec alpin selon les règles appropriées.

1401.4 Règlement sur l'inscription

1401.4.1 Seules les inscriptions sur le formulaire FIS officiel sont acceptés

1401.4.2 Toute inscription pour une course à l'extérieur du Québec doit parvenir aux bureaux de SQA dans les délais suivants :

- Course hors Québec : 30 jours avant la course
- Course hors pays : 30 jours avant la course
- Course Nor-Am : 30 jours avant la course

1401.4.3 Si l'inscription n'est pas acceptée, SQA contacte les régions concernées mais n'est pas responsable d'informer les athlètes.

1401.4.4 Toute inscription peut être annulée dans un délai d'au moins 7 jours avant la course

1401.4.5 Les athlètes de niveau FIS doivent être détenteurs d'une licence FIS valide.

1401.4.6 Les émetteurs de chèques sans provision sont passibles de sanctions administratives appropriées.

1403 Politique sur l'absence aux courses FIS d'athlètes canadiens

1403.1 Préambule

1403.1.1 Les OSP/clubs inscrivent leurs athlètes à la plupart des courses FIS tenues au Canada. ACA inscrit les athlètes pour toutes les courses tenues hors du Canada, dont les Nor-Am et les Coupes du Monde. Il est arrivé à l'occasion que certains athlètes ne se soient pas présentés aux courses et les personnes responsables n'ont pas été avisées. Les athlètes sont ainsi demeurés au tableau d'affichage et ont, par conséquent, empêché d'autres athlètes éligibles et disponibles de prendre part à ces courses.

1403.2 Courses dont les inscriptions sont effectuées par ACA

1403.2.1 Procédure d'inscription

- Les OSP fournissent le nombre d'athlètes à inscrire 2 semaines avant la première rencontre des chefs d'équipe.
- Les OSP doivent informer ACA de tout retrait ou changement à la liste originale fournie à ACA
- ACA doit confirmer la réception de cette modification et choisit le prochain athlète éligible et en avise le CO ainsi que l'émetteur du changement.
- Si aucune confirmation n'est reçue d'ACA, cela signifie que cette dernière n'a pas reçu l'avis de changement.

1403.3 Courses dont les inscriptions sont effectuées par les régions ou les clubs

1403.3.1 Procédure d'inscription

- Les inscriptions des athlètes doivent être effectuées selon les procédures des OSP
- Les OSP/région/club doivent communiquer toute modification de la liste originale au CO
- Le CO doit confirmer la réception de ce changement. L'OSP hôte choisit le prochain athlète éligible et avise l'émetteur du changement
- Si aucune confirmation n'est reçue du CO, cela signifie que ce dernier n'a pas reçu l'avis de changement.

1403.4 **Absence à une course**

- Tout entraîneur d'un athlète ne s'est pas présenté à une course et qui n'a pas reçu une confirmation que le CO ou ACA, selon le cas, était au courant de cette absence est passible d'une sanction monétaire.
- Cette sanction équivaut au montant des frais d'inscription pour les 2 premières courses et augmente quotidiennement du montant de l'inscription de course pour chaque journée additionnelle durant laquelle le CO ou ACA, selon le cas, n'est pas avisé de la non-participation de l'athlète à la course.

- Cette politique s'applique à tous les athlètes, y compris ceux de l'ÉCSA.
- Le montant de la sanction pour les courses hors pays est payable à ACA
- Le montant de la sanction pour les courses au Canada est payable au CO

1404 Politique sur la formation des officiels

1404.1 SQA offre des formations destinées aux officiels de course incluant entre autres :

- Juges de portes
- Chronométreurs
- Chefs de piste
- Délégués techniques

1404.2 Tous les officiels œuvrant sur des événements sanctionnés par SQA doivent détenir une certification d'officiel alpin appropriée à leur fonction.

1405 Politique sur l'équité et l'inclusion

1405.1 SQA s'engage à promouvoir l'équité et l'inclusion dans tous ses programmes et événements.

1405.2 Aucune discrimination basée sur le sexe, l'âge, la race, la religion, l'orientation sexuelle ou le handicap ne peut être tolérée lors d'événements sanctionnés par SQA.

1405.3 SQA travaille activement à augmenter la diversité dans le ski alpin au Québec par le biais d'initiatives de sensibilisation et de recrutement.

Annexe A Exemple d’avis de course

À venir…

Annexe B Quotas provinciaux

À venir…

Annexe C Règles de traçage et spécifications techniques

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, les spécifications techniques de RIS s'appliquent.
Lorsqu'une station de ski ne répond pas aux normes minimales, le tableau suivant peut être utilisé à titre de recommandation uniquement.

		FIS	CJP	U16	U14	U12	U10	U6-U8
SG	Déniv. max.	Voir RIS	450	450	350			
	Déniv. min.		250	250	225			
	CD		7 % min	8% - 12%	8% - 12%			
	Distances et règles spécifiques		25 à 45m; traverse 15m entre piquets successifs et max 55m piquets tournants; 1 saut recommandé	25 à 45m; traverse 15m entre piquets successifs et max 55m entre piquets tournants; 1 saut recommandé	25-40m; Traverse 15m entre piquets successifs à et max 50m entre piquets tournants; 1 saut recommandé			
	Piquets		31mm	27 à 31mm	27mm			
GS	Déniv. max.	Voir RIS	350	350	250	250	120	120
	Déniv. min.		200	200	200	180	60	60
	CD		13% - 15%	13% - 18%	13% - 18%			
	Distance et règles spécifiques		22-27m; Traverses à 10m min entre les piquets successifs et 35m max distance piquet tournant à piquet tournant	22-27m; Traverses à 10m min entre les piquets successifs et 35m max distance piquet tournant à piquet tournant	15-25m; 3 traverses max à 35m distance piquet tournant à piquet tournant	15-20m; 0 à 1 traverse. 25-30m max de distance piquet tournant à piquet tournant	14-18m; 0 à 1 traverse 22-25m max de distance piquet tournant à piquet tournant	14-18m; aucune combinaison
	Piquets		31mm	27-31mm	27mm	25mm à 27mm jr	25mm à 27mm jr	25mm

SL	Déniv. max.	Voir RIS	160	160	140	120	100	100
	Déniv. min.		100	100	110	100	80	40
	CD		30-35% (+/-3)	32-38% (+/-3)	32-38% (+/-3)			
	Distance verticale		7-13m piquet tournant à piquet tournant	7-11m piquet tournant à piquet tournant	8-10m piquet tournant à piquet tournant	6-10m piquet tournant à piquet tournant	6-9m piquet tournant à piquet tournant	4-8m piquet tournant à piquet tournant
	Combinaisons		Combinaisons verticales à 4-6m distance; 3-6 doubles verticales; 1-3 chicanes. (3 portes max); 1-3 traverse à 12-15m max piquet tournant à piquet tournant	Combinaisons verticales à 4-6m distance; 3-6 doubles verticales; 1-3 chicanes. (3 portes max); 1-3 traverse à 12-15m max piquet tournant à piquet tournant	Combinaisons verticales à 4-6m distance; max 3 doubles verticales; 1 chicane (3 portes max); max 2 traverses de 13m max de distance piquet tournant à piquet tournant	Combinaisons verticales à 4-5m distance; 1-3 doubles verticales; 0-1 chicane (3 portes max); max 1 traverses de 12m max de distance piquet tournant à piquet tournant	Combinaisons verticales à 4-5m distance; max 2 doubles verticales; max 1 triple verticale (3 portes max); 0 à 1 traverse à 11m max piquet tournant à piquet tournant	aucune
	Piquets		27-31mm Femmes 31mm Hommes	27-31mm	27mm	Mini-piquets ou 25mm ou 27mm jr	Mini-piquets ou 25mm	Mini-piquets ou 25mm
Parallèle	Déniv. max.	Voir RIS	80-120m	50-160m	80-100m	60-80m	60-80m	40-60m
	CD		12-15m	11-15m	9-13m	8-12m	7-11m	6-10m
	Piquets		31mm, fanions	27-31mm, fanions	27mm, fanions	Long 25mm ou 60cm 27mm, fanions	Long 25mm ou 60cm 27mm, fanions	Court ou long 25mm, fanions

*** U14: S'applique au niveau provincial et Can-Am

Annexe D Spécifications pour les équipements de ski alpin de compétition

Paramètres	Événement	U8	U10	U12	U14	U16	U18 CJP	FIS
Longueur des skis (cm) (±) 10mm	SG Femmes SG Hommes GS Femmes GS Hommes SL Femmes SL Hommes	Multi-event	Multi-event	U12 voir charte des manufac-turiers	188Max 188Max 130Min 130Min	183Min 183Min 188Max 188Max 130Min 130Min	200Min 205Min 175Min 183Min 149Min 155Min	Voir RIS
Rayon R (m) (±) 1,5%	SG Women SG Men GS Women GS Men SL Women SL Men				23Min 23Min 17Min 17Min	23Min 23Min 17Min 17Min	40Min 45Min 23Min 25Min	Voir RIS

- Les concurrents sont autorisés à protéger les parties du corps avec des protection conformes aux normes énoncées dans les spécifications de la FIS pour l'équipement de compétition.
- Le port d'une protection dorsale est recommandé pour les concurrents U14 et plus âgés.
- La mentonnière est recommandée uniquement pour le slalom.
- Le port d'une combinaison anti-coupure est fortement recommandé.

Annexe E Grille 500

1 Points de circuit

1.1 Les points de circuit sont distribués selon la grille de 500 points

1.2 Les concurrents obtiennent des points en fonction de leur rang, jusqu'à la 59ème position. Aucun point à partir de la 60ème position ainsi que pour les abandons et les disqualifications.

1.3 Les concurrents ex-aequo reçoivent les points correspondant au rang. Les concurrents suivant les ex æquo recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final. (Ex. : ex æquo pour la première place ; 1ère = 500 points, 1re = 500 points, 3e = 300 points).

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	500	21	51	41	19
2	400	22	47	42	18
3	300	23	44	43	17
4	250	24	41	44	16
5	225	25	38	45	15
6	200	26	36	46	14
7	180	27	34	47	13
8	160	28	32	48	12
9	145	29	31	49	11
10	130	30	30	50	10
11	120	31	29	51	9
12	110	32	28	52	8
13	100	33	27	53	7
14	90	34	26	54	6

15	80	35	25	55	5
16	75	36	24	56	4
17	70	37	23	57	3
18	65	38	22	58	2
19	60	39	21	59	1
20	55	40	20	60 et +	0

Annexe F Règlements course parallèles